

la défense. Bien que le meurtre eût été avoué par l'accusé et que, selon la remarque du juge dans sa revue de la cause, il n'y eût aucune preuve que le P. Rouvière eût jamais menacé son assassin, le jury n'en déclara pas moins Sinnisiak *non coupable*. Ce verdict, rendu le 17 août, après une heure de délibération, n'était rien moins qu'étonnant et même contraire aux faits produits au cours du procès.

Le 20 août, le procureur de la couronne demanda au président du tribunal de transférer la venue du second procès dans une autre ville, alléguant "qu'à cause des préjugés fort répandus dans la ville d'Edmonton contre la poursuite judiciaire des inculpés, et de ce qu'on alléguait ou de la rumeur que l'on répandait, au sujet de la conduite des prêtres que ces individus étaient accusés d'avoir assassinés, et à cause du sentiment de sympathie fort répandu parmi les habitants de la ville, sentiment auquel avaient donné naissance des personnes intéressées en la matière, il estimait qu'il était impossible de faire un procès équitable des dits prisonniers accusés de meurtre ou de l'un et de l'autre, dans la ville ou le voisinage de la ville d'Edmonton."

Après avoir entendu les arguments en faveur et à l'encontre de la demande, l'honorable juge en chef transféra la venue du second procès à Calgary et donna instruction au shérif de cette ville de dresser une nouvelle liste de jurés.

Dans ce second procès Sinnisiak et Uluksuk furent conjointement accusés du meurtre du P. Le Roux. Le 24 août, après audition de la cause et quarante-cinq minutes de délibération, le jury déclara les deux Esquimaux *coupables* et les recommanda à la clémence de la manière la plus instante.

Le président du tribunal fit connaître le verdict aux prisonniers par le moyen de l'interprète et il annonça qu'il prononcerait la sentence à Edmonton dans un bref délai. Dans l'intervalle l'honorable juge et l'avocat de la couronne se mirent en relations avec l'honorable ministre de la Justice à Ottawa et obtinrent que la peine de mort fût commuée en emprisonnement à vie. L'exécution de la sentence de mort avait été fixée au 15 octobre. Les deux meurtriers ont quitté Edmonton au commencement de septembre, sous la garde de la police, à destination du Fort Résolution, où ils commenceront à subir leur terme d'emprisonnement.

Deux lettres récentes reçues par Mgr Breynat révèlent ce que les Esquimaux pensent de ces deux cannibales que tant de gens à Edmonton ont fêtés comme des héros. L'une est écrite par le capitaine Klenberg, le premier blanc qui ait visité cette tribu et qui réside depuis onze ans à la rivière Coppermine. Il dit que les indigènes redoutent leur retour, à cause des troubles qui ne manqueront pas de surgir entre leurs amis et ceux qui les ont livrés à la police. Il ajoute